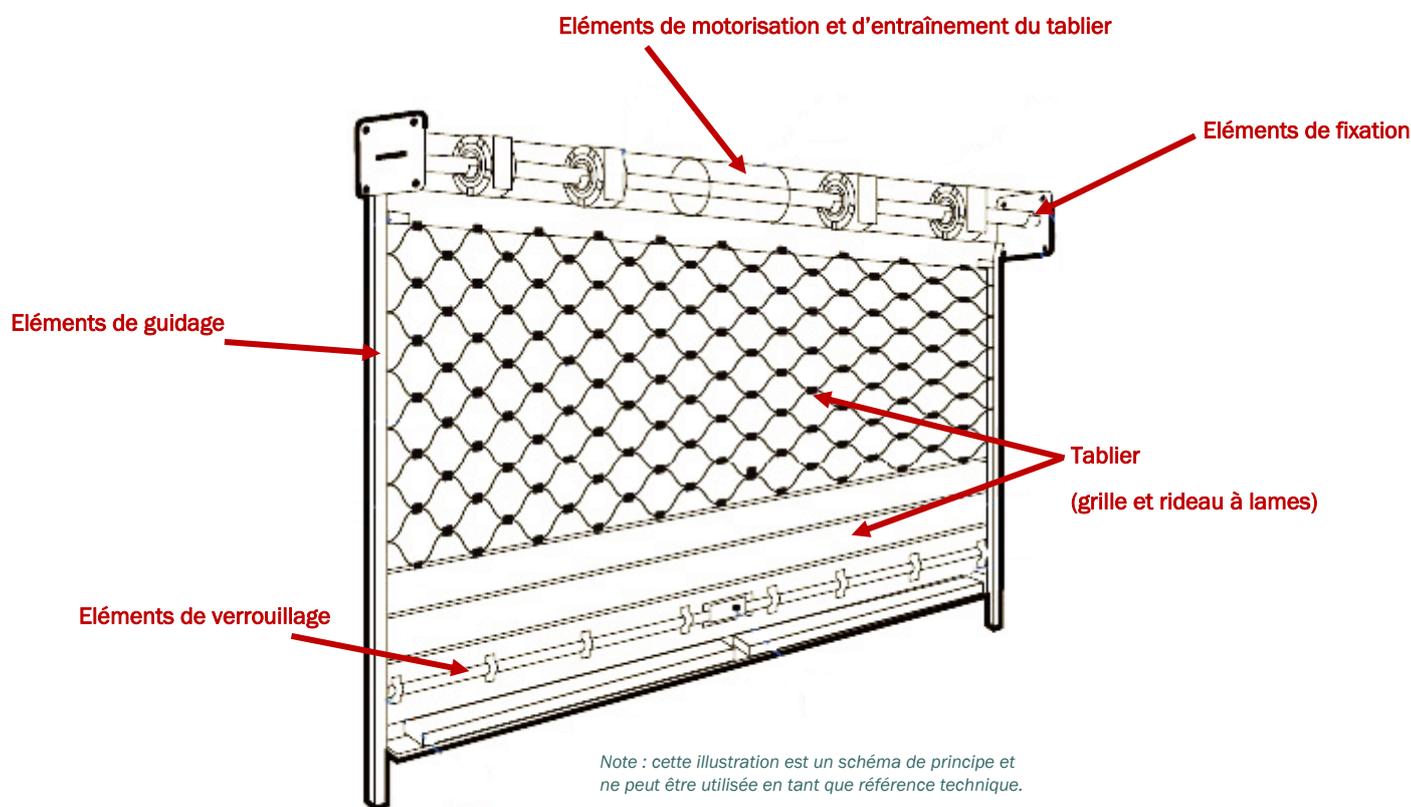


Les rideaux Métalliques

Les rideaux à lames et grilles à enroulement utilisés pour les devantures de magasins ou zones de vente au détail sont des portes commerciales qui doivent être conformes à la norme européenne harmonisée NF EN 13241-1. L'absence de maintenance de ces rideaux métalliques peut affecter la sécurité des utilisateurs. Elle engage par ailleurs la responsabilité du gérant de l'établissement mais remet aussi en cause la garanti du fabricant.

Le manque ou l'absence totale d'entretien et de maintenance peut engendrer des risques importants lors de l'utilisation d'un rideau métallique. L'état précaire dans lequel se trouvent certaines installations alerte sur le degré de dégradation lié à l'absence d'entretien régulier.

Un rideau métallique qui se décroche, c'est environ 8kg/m^3 , soit plus d'1/2 tonne qui tombent au mieux sur le sol, au pire sur un passant !



Les éléments ne doivent pas uniquement être soumis chaque année à un nettoyage et un entretien "normal" mais doivent subir une inspection un peu poussée. Cette dernière prolonge la durée de vie et maintient le confort de commande des éléments.

Pour toute action de nettoyage « simple », le client peut s'en charger. Pour toutes autres actions particulières, il est conseillé de les faire réaliser par une entreprise qualifiée.

Type d'ouvrage :

Client :

Nom de l'entreprise :

Les éléments à entretenir

Les méthodes et procédures internes ou le contrat d'entretien et le carnet d'entretien doivent être joints au dossier prévu à l'article R.232-1-12 du Code du travail. Il y est indiqué la nature de l'intervention, la date et le nom de la personne ou de la société qui est intervenue.

Toutes les interventions (visites périodiques, travaux divers, dépannages) doivent être consignées dans un carnet (ou livret) d'entretien remis lors de l'installation du rideau métallique.

Type de commande

Les obligations de maintenance des rideaux métalliques dépendent du type de commande de la grille à enroulement métallique.

Type de commande	Rideau métallique
Commande à pression maintenue	Maintenance obligatoire avec une périodicité adaptée - <i>Code du Travail</i>
Commande semi-automatique (par impulsion)	Maintenance obligatoire avec une périodicité d'au minimum tous les 6 mois et avec un contrat écrit (sauf si réalisée par le personnel de l'entreprise) et un carnet d'entretien <i>Art. 9 de l'arrêté du 21 décembre 1993</i>

Quelque soit le type de commande, la maintenance est obligatoire bien que la fréquence ne soit pas toujours mentionnée. L'Union des métalliers et le SNFPSA recommandent une maintenance des rideaux métalliques deux fois par an.

Les fabricants doivent fournir des prescriptions sur leurs produits. Ces dernières sont déterminées en fonction des utilisations et des retours d'expériences en terme de solidité, fiabilité et de tenue dans le temps. Il est par conséquent vivement conseillée de prendre en considération ces prescriptions.

L'entretien et la vérification concernent :

- Les éléments de guidage (rails, galets, ...)
- Les articulations (charnières, pivots, ...)
- Les fixations
- Les systèmes d'équilibrage (contrepoids, ressorts)
- Tous les équipements concourant à la sécurité de fonctionnement

Les règles d'intervention sur site à respecter sont les suivantes :

- Règles du Code du Travail
- Sécurité du personnel
- Sécurité des personnes susceptibles de s'approcher de la grille (les interventions se font souvent sur des sites en exploitation)
- Balisage et information visibles de tous

Date de réception de l'ouvrage :

Date de remise de cette fiche par l'entreprise au client :

Signature du client

Signature de l'entreprise